

Maîtres de poste Lac-Sagouay	
A.C. Miquelon	1908-1917
Georges Painchaud	1917-1960
Jean-Paul Painchaud	1960-1978
Mme C. Rouleau	1978- ?



### Notre-Dame-des-Pins

Ce bureau est ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 1908 sous le nom Touffe-de-Pins. La petite municipalité de Notre-Dame-des-Pins est située au cœur de la vallée beauceronne, à une dizaine de kilomètres de la capitale régionale, Saint-Georges. Elle se niche confortablement dans l'écrin verdoyant des Appalaches. Le nom actuel est changé le 1<sup>er</sup> septembre 1926. Le bureau de poste est situé au 2175 1<sup>ère</sup> avenue, Notre-Dame-des-Pins G0M 1K0.

Maîtres de poste Notre-Dame-des-Pins	
Napoléon Mathieu	1908-1911
Chas. J. Morin	1911-1919
Laurent Poulin	1919-1926
Émile Roy	1926-1941
Corinne M. Poulin	1941-1944
Mme A. Scully-Roy	1944-1947
Pierre Morin	1947-1974
Isabelle Morin	1974-1980
Louis Poulin	1980-1981
Lorraine Moras	1981-1982
Danielle Lachance	1982- ?

## Bribes d'archives de la poste ancienne au Québec...

Rubrique permettant une meilleure compréhension de l'histoire de la poste au Québec à partir de textes et de documents choisis dans les archives relatives à la poste. Les sources de référence serviront de guide à l'approche de documents plus exhaustifs sur le sujet. Il est possible de contacter l'auteur à cactus007@videotron.ca.

## 22. L'année 1840 et la commission sur la poste

par Cimon Morin, FSRPC

« En 1840, le gouverneur général, Lord Sydenham, met sur pied une commission chargée d'enquêter sur l'administration des Postes en Amérique du Nord Britannique. Le mandat de la commission est de déterminer comment accroître l'efficacité de l'administration des Postes et de mieux servir les intérêts du public. La commission doit nécessairement examiner les méthodes utilisées sous la direction de Stayner. Le volumineux rapport final, présenté en 1841, critique le manque d'uniformité au sein du service postal et le pouvoir absolu des représentants du ministre des Postes britannique dans les colonies. Stayner est lui-même critiqué par les autres commissaires en raison de l'importance des avantages financiers qu'il a retirés et du favoritisme manifesté dans le cas de certaines nominations. Stayner signe le rapport, mais il y annexe une justification.

Le rapport est envoyé au *Colonial Office*, mais en raison de la complexité des questions soulevées et des autres doléances présentées en la matière, le gouvernement est incapable d'en arriver à une conclusion. »<sup>1</sup>

Ce rapport sera publié à nouveau en 1846 dans le *Journal de l'Assemblée législative de la Province du Canada*. Les documents originaux de la Commission d'enquête ont été conservés et sont disponibles dans le Fonds RG4-B52 à Bibliothèque et Archives Canada. La correspondance en provenance du Québec a été indexée et est disponible en format pdf sur le web. Il faut consulter l'instrument de recherche CPA-260.

### Références

- Thomas Hillman, *Archives du ministère des Postes (RG3)*. Ottawa, Archives publiques Canada, 1985, p. 7.

2. *Rapport des Commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires du Département des postes dans l'Amérique septentrionale britannique*, Journal de l'Assemblée législative de la Province du Canada, 5<sup>e</sup> volume, 1846, Annexe F, Section D, Partie 29, Montréal, L. Perrault, 1846.
3. Bibliothèque et Archives Canada, *Lower Canada and Canada: Commission of Inquiry into the Post Office series*, Fonds RG4, B52. Instrument de recherche CPA-260 préparé par Cimon Morin. Voir Mikan 125677.

9 Victoriae.

Appendice (F.)

A. 1846.

## R A P P O R T

DES

### COMMISSAIRES NOMMÉS POUR FAIRE UNE ENQUÊTE SUR LES AFFAIRES DU DÉPARTEMENT DES POSTES DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.

Lettre de Nomination des Commissaires, en date du 26 Octobre, 1840:

Rapport des Commissaires, en date du 31 Décembre, 1841.

Lettre du Secrétaire-en-Chef à MM. Dowling et Davidson, deux des Commissaires, transmettant le Protêt de M. Stayner, Député-Maitre-Général des Postes, et l'un des Commissaires, en date du 20 Avril, 1842.

Lettre de M. Dowling au Secrétaire-en-Chef envoyant le Protêt avec des remarques, en date du 3 Mai, 1842.

Lettre de M. Davidson au Secrétaire-en-Chef, sur le Protêt, etc., en date du 12 Mai, 1842.

Protêt de M. Stayner, avec des remarques par M. Dowling.

#### *Lettre de Nomination des Commissaires.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Montréal, 26 Octobre, 1840.

MESSIEURS,

J'ai reçu, du Gouverneur Général, l'ordre de vous informer que Son Excellence a bien voulu vous nommer Commissaires pour faire une enquête sur l'administration actuelle du Département des Postes dans la Province de l'Amérique Septentrionale Britannique.

En vous donnant avis de votre nomination, Son Excellence n'a pas l'intention de limiter votre discrétion quant à l'étendue de votre enquête ou aux moyens de la diriger, par des instructions, indiquant minutieusement la marche que vous devez suivre. Vous deviez comprendre que le but du Gouvernement de Sa Majesté est de s'assurer si des changemens, et quels changemens peuvent être effectués, afin d'augmenter l'efficacité de l'Etablissement des Postes, et en rendre les services plus utiles pour le public. La réduction dans les droits de port, dernièrement effectuée sur toutes les lettres allant et venant du Royaume-Uni, paraît avoir déjà pourvu à cette partie du sujet; mais le but à obtenir, dans l'arrangement des Postes pour cette Province, en ce qui regarde la transmission des lettres dans leurs limites, doit être une aussi grande réduction dans les taux, jointe à une plus grande commodité, qu'il sera compatible avec

il a plu au Gouverneur Général de nommer M. C. Dunkin pour être votre Secrétaire; et vous pourrez considérer que vous êtes autorisés à exiger de tous les Officiers du Gouvernement, et en particulier de tous les Maîtres de Poste, et autres employés les divers bureaux de Poste, tous les renseignemens et documens que vous croirez nécessaires. Vous aurez aussi la liberté, si vous le croyez nécessaire, de faire comparaître devant vous tous ceux des employés de la Poste dont vous voudrez prendre le témoignage de *vive voix*; mais dans l'exercice de cette autorité, vous devez vous efforcer de gêner le moins possible la direction des affaires publiques.

A l'égard des autres Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique, vous pourrez sans doute obtenir, en correspondant avec les Maîtres de Poste et autres Officiers du Gouvernement, tous les renseignemens nécessaires pour votre enquête. Les Lieutenants-Gouverneurs ont déjà reçu du Secrétaire d'Etat, l'ordre de transmettre au Gouverneur Général tous les renseignemens qu'ils pourront fournir sur ce sujet; et les dépêches adressées par eux vous seront en conséquence soumises tout d'abord. Si jamais vous trouviez nécessaire d'invoquer l'intervention du Gouverneur Général pour obtenir de plus amples renseignemens des Officiers Publics de cette Province ou des Provinces voisines, Son Excellence sera prête à écouter toute représentation que vous pourrez lui adresser.